



Le 12 novembre 2024,

La Région soutient l'installation et les projets d'investissement des agriculteurs normands

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, s'est rendu, ce matin, à Sartilly Baie Bocage, aux côtés de Pascal Ferey, Président de la Chambre d'agriculture de la Manche, pour visiter l'exploitation laitière de La Vesquerie.

Cette exploitation a entamé depuis 2023 un programme stratégique de robotisation de la traite pour son cheptel de 150 vaches laitières ainsi que des aménagements pour le bien-être animal. La Région a soutenu ce programme à hauteur de 200 000 euros (dont 125 100 euros de crédit FEADER) au titre du dispositif « Normandie Agriculture d'Investissement » (NAI)

A l'occasion de cette visite, Hervé Morin a évoqué la politique régionale d'aide à l'investissement et à l'installation en agriculture. Sur la période 2015-2023, 4 800 projets d'investissement dans des exploitations agricoles normandes ont été accompagnés par la Région pour un montant total d'aide de 250 millions d'euros. Entre 2016 et 2023, la collectivité a, par ailleurs, soutenu 3 000 projets d'installation pour un montant total de 58 millions d'euros.

« Avec un produit agricole annuel de près de 4,1 milliards d'euros, l'agriculture représente l'un des principaux moteurs économiques de notre région. Au niveau national, la Normandie se classe première en termes de production de fromages au lait de vache, de beurre et de crème, de pommes à cidre, de produits cidricoles et de lin textile. L'agriculture normande s'inscrit également dans une volonté de développement de productions de qualité supérieure, notamment au travers de 15 AOC et AOP ainsi que de nombreux labels rouges qui en font l'un des territoires les plus reconnus d'Europe. Il nous faut absolument préserver ce potentiel agricole en accompagnant les exploitants agricoles face aux défis majeurs liés à la transformation de leur activité mais aussi en favorisant le renouvellement des générations » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

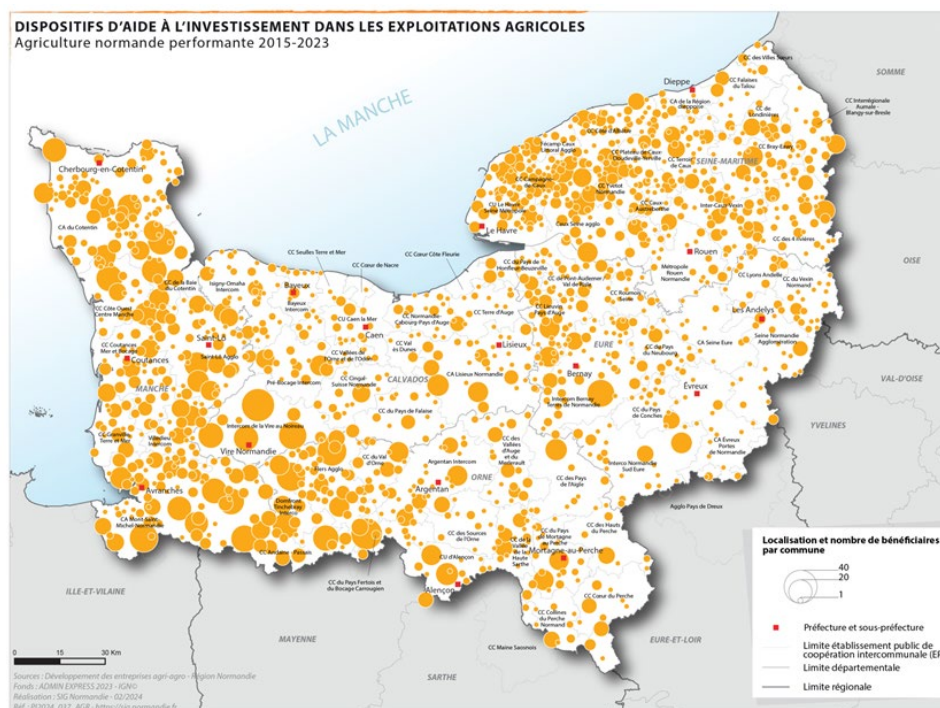
Renforcer la capacité d'adaptation des entreprises agricoles aux nouveaux enjeux et leur permettre de se moderniser

Dans le cadre de sa politique agricole, la Région Normandie mobilise chaque année 60 millions d'euros pour offrir aux agriculteurs les outils nécessaires à la concrétisation de leurs projets sur l'ensemble du territoire.

A travers le dispositif [Normandie Agriculture Investissement](#), cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), la Région

soutient en particulier les investissements des entreprises agricoles leur permettant de s'adapter aux nouveaux enjeux et de se moderniser.

Avec 4 800 projets d'investissement accompagnés sur la période 2015-2023 représentant un montant total de 712 millions d'euros d'investissement et 250 millions de subventions régionales et européennes, la politique d'aide à l'investissement de la collectivité a permis le développement structurel de l'économie de production agricole normande.



Si l'ensemble des filières agricoles présentes sur le territoire normand ont été accompagnées, la filière **bovin lait a été particulièrement soutenue dans sa mutation, avec l'attribution de 170 millions d'aides pour près de 3 000 projets d'investissement (notamment sur la robotisation : 1 000 éleveurs robotisés), soit presque une exploitation laitière sur deux.**

Dans le cadre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), la Région a, par ailleurs, accompagné massivement le maintien de systèmes à l'herbe vertueux de la filière bovin lait, avec une enveloppe globale d'aides de près de **160 millions d'euros**.

La production de lait en Normandie a augmenté de 11 % en une dizaine d'années alors que la production en France a stagné, voire régressé et risque aux dires des experts de devenir importatrice en 2027. Avec 3,9 milliards de litres produits, la Normandie est aujourd'hui la 2^{ème} région productrice de lait derrière la Bretagne et désormais devant les Pays de la Loire.

Sur la même période, les **900 projets d'investissements** d'entreprises agricoles normandes dans le **secteur viande (bovins-ovins-porcins-avicoles)** ont été accompagnés par la Région pour un montant de plus de 40 millions d'euros.

La Région accompagne également les éleveurs via le plan de reconquête élevage (volet recapitalisation et engraissement, les filières pour la structuration et la promotion des races normandes, ainsi que les filières avicoles.

Favoriser les installations en agriculture

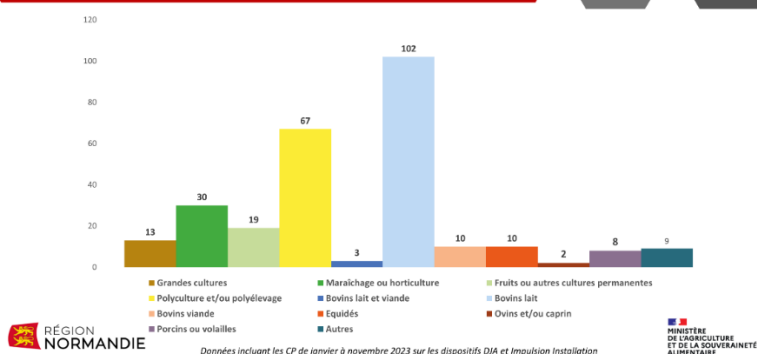
Le monde agricole fait face au défi du renouvellement des générations agricoles, avec d'un côté le vieillissement de la population agricole, et de l'autre des contraintes liées à l'installation en agriculture (notamment liées au coût de l'installation).

La Région Normandie s'est fixée comme objectif d'accompagner l'installation de 450 projets par an sur son territoire. Afin de faciliter l'aide à l'installation en agriculture, la Région a mis en place, le dispositif unique d'aide [Normandie Démarrage Installation](#) qui permet aux candidats à l'installation jusque 53 ans de bénéficier d'une subvention forfaitaire comprise entre 15 000 euros et 30 000 euros selon les situations. **De janvier à novembre 2024, la Région a d'ores et déjà aidé 359 projets d'installation au titre de ce nouveau dispositif.**

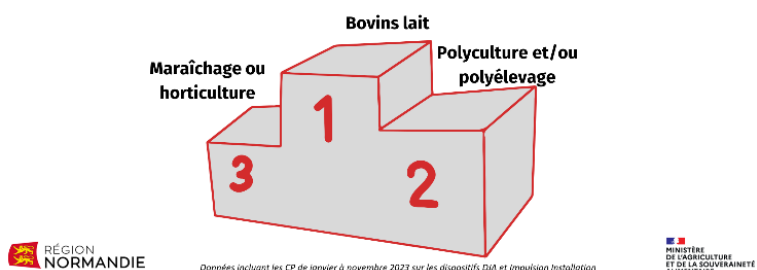
« L'arrivée d'agriculteurs sur un territoire est un facteur de dynamisme. Et un enjeu majeur quand on sait que d'ici 2030, un agriculteur normand sur trois actuellement en activité sera parti ou en âge de partir à la retraite ! Soucieuse de ce renouvellement de générations, la Région mobilise 50 millions d'euros de crédits régionaux et européens sur la période 2023-2027 pour les projets d'installation en Normandie à travers son dispositif d'aide Normandie Démarrage Installation » a rappelé Hervé Morin, Président de la Région Normandie

Entre 2016 à 2023, **2500 dossiers de Dotations Jeunes Agriculteurs ont été cofinancés par la Région, ainsi que 485 dossiers au titre de l'ancien dispositif Impulsion-Installation, soit près de 3 000 projets accompagnés pour un total de 58 000 000 euros.**

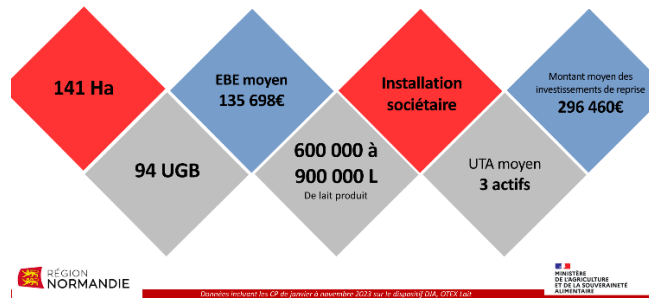
Activité des installations aidées 2023



Zoom sur le Top 3 des activités aidées 2023



Laitiers Focus DJA



Pour mémoire, la Région Normandie a lancé en février 2024 la plateforme numérique [Installer transmettre Normandie](#) pour faciliter l'installation agricole. Elle est dédiée à tous les futurs porteurs de projet en installation agricole et équine, mais également à tous les futurs cédants d'exploitations agricoles, en Normandie. Elle leur permet de :

- Connaître les démarches à effectuer, selon le stade d'avancement de leur projet : secteurs d'activités, démarches administratives, formations existantes
- Consulter des témoignages d'agriculteurs
- Trouver les structures pouvant les accompagner et les conseiller dans leurs démarches
- S'informer sur les différents dispositifs d'aide régionaux en lien avec les thématiques de l'installation et de la transmission.

La plateforme est pilotée par les Chambres d'agriculture de Normandie en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs de Normandie, les CIVAM, l'ARDEAR, Bio en Normandie et Terres de Lien.

Contact presse Région Normandie :

Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr

Sur la programmation 2023-2027, la Région Normandie **s'est fixée comme objectif d'accompagner l'installation de 450 projets par an sur son territoire** (387 en 2023 et près de 400 en objectif probable pour 2024)

Pour rappel, la Région Normandie a fait le choix de **prolonger la Dotation Jeunes Agriculteurs jusqu'au 30 juin 2024** afin d'assurer une consommation maximale des crédits de la PAC 2014-2022.

A l'instar des travaux conduits sur le nouveau dispositif Normandie Démarrage Installation, la Région s'est mobilisée pour simplifier la Dotation Jeunes Agriculteurs :

- **Dès mars 2023**, avec le passage à une **DJA forfaitaire** pour les nouvelles demandes
- En portant pour Régions de France auprès **du ministère de l'Agriculture des propositions de simplification des soldes de la DJA** validées début août 2024.

A partir du 1^{er} juillet 2024, Normandie Démarrage Installation est devenu **l'unique dispositif d'aide à l'installation en Normandie** (contre trois historiquement). Les principaux points sont :

- Une aide **forfaitaire entre 15 000 € et 30 000 € selon les situations**
- Un dispositif ouvert aux candidats à l'installation **jusque 53 ans**
- La reconnaissance de **l'expérience professionnelle** agricole
- Un accent mis sur le **parcours d'installation**, notamment la **maitrise du projet** qui est validé par l'obtention d'un certificat de maitrise
- Des points de contrôle allégés :
 - o Statut de chef d'exploitation et activité agricole
 - o Plafonds de revenus non agricoles
 - o Conditions sociétaires (détention de >50% du capital social par des agriculteurs personnes physiques)

Chiffres clés :